



Service Enfance Jeunesse et Sports
Année scolaire 2017/2018

Ecole

Fiche sanitaire unique

- ALAE (Accueils matin, midi et soir et mercredi après-midi)
- ALSH (Accueils de Loisirs vacances)
- EMS (Ecole municipale des sports)
- PAJ (Point Actions Jeunes)

Veillez corriger au stylo rouge les informations erronées

Enfant

Nom - Prénom :

Date de Naissance :

Classe :

Mère

Nom - Prénom :

Adresse :

Profession :

Père

Nom - Prénom :

Adresse (si différente)

Profession :

| <u>Père</u> | <u>Mère</u> |
|----------------------|----------------------|
| Téléphone portable : | Téléphone portable : |
| Téléphone travail : | Téléphone travail : |
| Téléphone domicile : | Téléphone domicile : |
| Courriel : | Courriel : |

Personne à contacter en cas d'urgence, si les parents ne sont pas joignables :

Nom :

Tél :

Suite →

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires, médicamenteuses, maladie chronique ou autre, hospitalisation, opération) ?

Préciser les précautions à prendre :

.....
.....

Votre enfant fait-il l'objet d'un PAI ? (protocole d'accueil individualisé) OUI NON

Votre enfant est-il à jour des vaccinations obligatoires ? OUI NON

Nom de votre médecin traitant:

Numéro de sécurité sociale couvrant l'enfant :

Mutuelle :

Compagnie d'assurance : **N° de police :**

Si vous êtes allocataire CAF, fournir le relevé de prestations CAF datant de moins de trois mois, et donner éventuellement l'autorisation d'accès à CAF PRO et votre numéro d'allocataire CAF (*afin d'obtenir votre quotient familial sur le site de la CAF*)

Autorisation CAF PRO : OUI NON

N° d'allocataire CAF :

Percevez-vous l'Aeeh pour votre enfant ? OUI NON

Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition (pour calcul de votre QF) Sans ces documents, votre tarif sera celui correspondant à la tranche la plus haute (cf. plaquette tarifs SEJS)

Droit à l'image : OUI NON

La Ville de Seysses, représentée par Monsieur Alain PACE (Maire) peut être amenée à utiliser les photos de votre enfant durant l'année scolaire 2017/2018, lors des manifestations ou activités municipales pour diffusion sur tous les supports de communication de la municipalité (journal, site internet, vidéos, plaquettes...)

(Font exception les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos)

Je soussigné, responsable de l'enfant

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du service à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance (sur le site internet de la Mairie de Seysses) du règlement intérieur du SEJS 2017/2018, des tarifs des différents accueils et des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Fait à Seysses, le

Signatures des parents :

MERE :

PERE :

Toute fiche incomplète entrainera le rejet de l'inscription

INSCRIPTION **ANNUELLE** ALAE 2017-2018

Inscription septembre 2017

MODIFICATION JANVIER 2018 MODIFICATION AVRIL 2018

PAUL LANGEVIN MATERNELLE PAUL LANGEVIN ELEMENTAIRE

FLORA TRISTAN MATERNELLE FLORA TRISTAN ELEMENTAIRE

NOM :..... **PRENOM** :.....

CLASSE (niveau) :.....

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|-------|-------|--|-------|----------|
| MATIN | | | | | |
| MIDI | | | | | |
| AM | | | 13h30 -18h30 OUI <input type="checkbox"/> | | |
| SOIR | | | NON <input type="checkbox"/> | | |

Nombre d'accueils hebdomadaires :

- Les accueils du mercredi après-midi ne sont pas comptabilisés dans le forfait hebdomadaire
- Les modifications ne seront possibles qu'à la fin de chaque trimestre pour le suivant

Toute présence en dehors des réservations choisies sera facturée en présence exceptionnelle

Documents à remettre obligatoirement:

- La fiche d'inscription annuelle ou occasionnelle (une semaine à l'avance)
- La fiche sanitaire unique recto/verso (ne pas oublier de noter votre adresse de messagerie afin que nous puissions vous adresser les informations relatives à notre service)
- Un certificat médical autorisant la pratique du sport
- La photocopie des vaccinations obligatoires
- L'attestation d'assurance extrascolaire

L'autorisation de sortie permanente : si un enfant est autorisé à quitter l'accueil de loisirs, seul ou accompagné d'autres personnes que ses parents, une autorisation de sortie devra être obligatoirement remplie. En cas de sortie exceptionnelle de votre enfant, merci de nous prévenir impérativement par écrit (mot, courriel)

Le/...../.....

Signature des parents :



AUTORISATION DE SORTIE PERMANENTE

A.L.A.E (matin, midi, soir et mercredi après-midi)

A.L.S.H (vacances scolaires)

Nom de l'enfant :Prénom :

Age : Classe :

Ecole :

Je soussigné(e), Mme, M.

agissant en qualité de Mère Père autorise mon enfant :

A quitter l'Accueil de loisirs accompagné de :

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

- Nom :- Prénom : - Lien de parenté :.....

Seysses le : .. / .. /

Signature :